

DELEGATION DE SIGNATURE
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE « LA POMMERAIE »

La directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le code civil ;

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 juin 2024 nommant Mme Véronique GAILLARD en qualité de directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 8 juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du 16 août 2024 du Centre National de Gestion, modifié par l'arrêté du 11 septembre 2024, nommant Mme Marie-Line GOMBART, directrice d'établissement sanitaire social et médico-social stagiaire, en qualité de directrice adjointe à l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, à compter du 7 octobre 2024 ;

Vu l'organigramme général de l'établissement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Line GOMBART, directrice adjointe chargée de l'offre médico-sociale** pour signer, au nom de la directrice de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Somme, les documents suivants relatifs à la Maison d'Accueil Spécialisée « La Pommeraie » :

1. les courriers joints aux dossiers de demande d'admission à la MAS ;
2. les certificats d'admission ;
3. les contrats de séjour avec les résidents et/ou leurs représentants légaux ;
4. les dossiers de séjour thérapeutique ;
5. les procédures internes de la MAS ;
6. les courriers adressés aux familles ou représentants légaux des résidents ;
7. les conventions relatives à l'animation socio-culturelle ;
8. les courriers relatifs à la MAS, à l'exception des courriers d'une particulière importance ;
9. les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence du personnel placé sous sa responsabilité, ainsi que les feuilles de notation des agents ; les demandes de formation continue dans le cadre du plan de formation ;

10. les ordres de mission électroniques autorisant un ou plusieurs agents à accompagner un résident ou un groupe de résidents à l'extérieur de l'établissement, les ordres de mission ponctuels autorisant le déplacement d'un agent ;
11. les convocations pour les membres du conseil de vie sociale et le compte-rendu de la séance ;
12. les bordereaux de facturation de la MAS.

ARTICLE 2 :

En l'absence de Mme Marie-Line GOMBART, délégation de signature est donnée à **M. David REGNARD**, cadre socio-éducatif affecté à la **Maison d'Accueil Spécialisée « La Pommeraie »**, pour les points 1 à 12 énumérés à l'article 1.

ARTICLE 3 :

Cette délégation annule et remplace la précédente. Elle prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

<p>La directrice</p>  <p>V. GAILLARD</p>	<p>La directrice adjointe</p>  <p>M. L. GOMBART</p>	<p>Le cadre socio-éducatif</p>  <p>D. REGNARD</p>
---	---	--

Publication :

- Préfecture de la Somme (Recueil des actes administratifs)
- Intranet et internet

Affichage :

- Direction Générale
- Direction des Ressources Humaines

Information :

- Conseil de surveillance de l'établissement

Destinataires :

- Tous les agents mentionnés dans la présente délégation (pour mise en œuvre)
- Dossier administratif individuel des agents mentionnés dans la présente délégation
- Direction générale